



Newsletter 2021-1

Destinée aux laboratoires agréés par l'AFSCA pour la détection de *Trichinella*

Suite à des audits réalisés dans les laboratoires agréés pour la recherche des trichines, on a constaté que divers points de la norme ISO 18743 :2015, en application comme méthode de détection de référence depuis le 14/10/2020 conformément au Règlement d'exécution (UE) 2020/1478 DE LA COMMISSION du 14 octobre 2020 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2015/1375 en ce qui concerne le prélèvement d'échantillons, la méthode de détection de référence et les conditions d'importation relatifs à la lutte contre les *Trichinella*, n'étaient pas correctement implémentés et/ou n'étaient pas repris dans les instructions de travail.

Nous avons donc listé les points divergents avec l'ancienne méthode de référence reprise à l'annexe I du Règlement 2015/1375:

Tous les laboratoires doivent avoir en leur possession la norme ISO 18743:2015.

Les achats peuvent être effectués via ce lien : <https://www.nbn.be/fr> .

Modifiez ces points le plus rapidement possible dans votre procédure de travail et assurez-vous que les laborantins l'appliquent également.

Nous comprenons que la lecture des résultats pendant 10 minutes n'est pas pratique dans les laboratoires où de nombreux tests sont effectués chaque jour. Mais c'est la législation et elle doit être suivie !

Bien à vous,

Famke Jansen – LNRT

Institute of Tropical Medicine

Biomedical Sciences

Veterinary Helminthology

Nationalestraat 155

2000 Antwerp

fjansen@itg.be